



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – RESTAURANT MUNICIPAL – Travaux d'amélioration acoustique – SN L'EBENE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise L'EBENE en date du 21/01/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'amélioration de l'acoustique du restaurant municipal de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise L'EBENE, sise 25 rue des Ribes - à 63170 AUBIERE, est retenue pour les travaux de l'amélioration de l'acoustique du restaurant municipal de la ville de Royat pour un montant de 17 033.97 € HT soit **19 800.00 € TTC**.

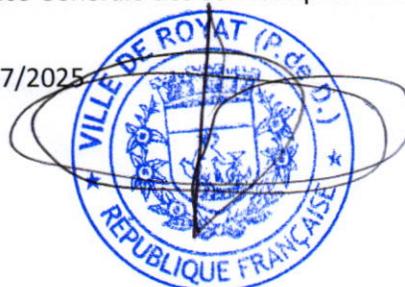
Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise EBENE
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

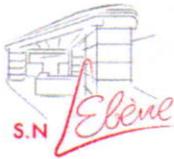
Fait à Royat, le 08/07/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



73

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 063-216303081-20250708-DM2025_073-AR

63170 AUBIERE

SOCIETE NOUVELLE L'EBENE
Berse
Levrault
25 bis rue des Ribes

MENUISERIE - AGENCEMENT - MOBILIER

Devis n° D-252250 du 21/01/2025

Chantier : ECOLE JULES FERRY
8 Avenue Pasteur
63130 ROYAT

MAIRIE DE ROYAT
A l'attention de DUMONT Marie
46 Boulevard Barrieu

63130 ROYAT

Travaux : mur acoustique

OPERATION RESTAURANT MUNICIPAL - Travaux d'amélioration acoustique

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T	TVA
1	Mur acoustique				17 033,97	
1.1	Dépose et repose de casier et portes manteaux à hauteur 1200 Mur acoustique comprenant ossature primaire de 40mm avec remplissage isolant et tasseaux bois hêtre avec fixation invisible dim: 38 * 19 avec des espace de 22 mm ensemble posé verticalement	1,00	U	590,94	590,94	20,00
1.2	QUANTITE: 32ml * 1.4ml de ht	44,81	m²	366,95	16 443,03	20,00

Devis (EUR)		
Total H.T		17 033,97
Remise		-533,97
Total Net H.T		16 500,00
TVA		3 300,00
Total T.T.C		19 800,00
% TVA	Base	Total TVA
20,00	16 500,00	3 300,00

Mode de règlement : Règlement par virement
Conditions de règlement : IBAN FR76 1680 7003 2637 3763 3021 501
CCBPRFRPPGRE
Délai de règlement : Règlement à 30 jours fin de mois

Signature Entreprise

Visa Francis

Devis n° D-252250

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

lu et approuvé 31/07/2025
Marcel Audo
Maire

Conditions générales

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€ - Pas d'escompte en cas de paiement anticipé
Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, des pénalités de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement seront facturés en cas de retard de paiement
Assurance décennale obligatoire n° AL 204 029 souscrite auprès de GENERALI - 4 bd de la sous-préfecture - 63500 ISSOIRE



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025



ID : 063-216303081-20250708-DM2025_073-AR

